

KIT DE FABRICATION DU DISQUE BLEU DE STATIONNEMENT

Depuis le 1er janvier 2012, le disque de stationnement européen est obligatoire pour les zones réglementaires dites ZONES BLEUES.

Avec le kit « prêt à imprimer », vous pouvez réaliser rapidement votre propre disque de stationnement européen.

Cette réalisation est très simple, elle nécessite seulement une paire de ciseaux, de la colle et une attache parisienne.



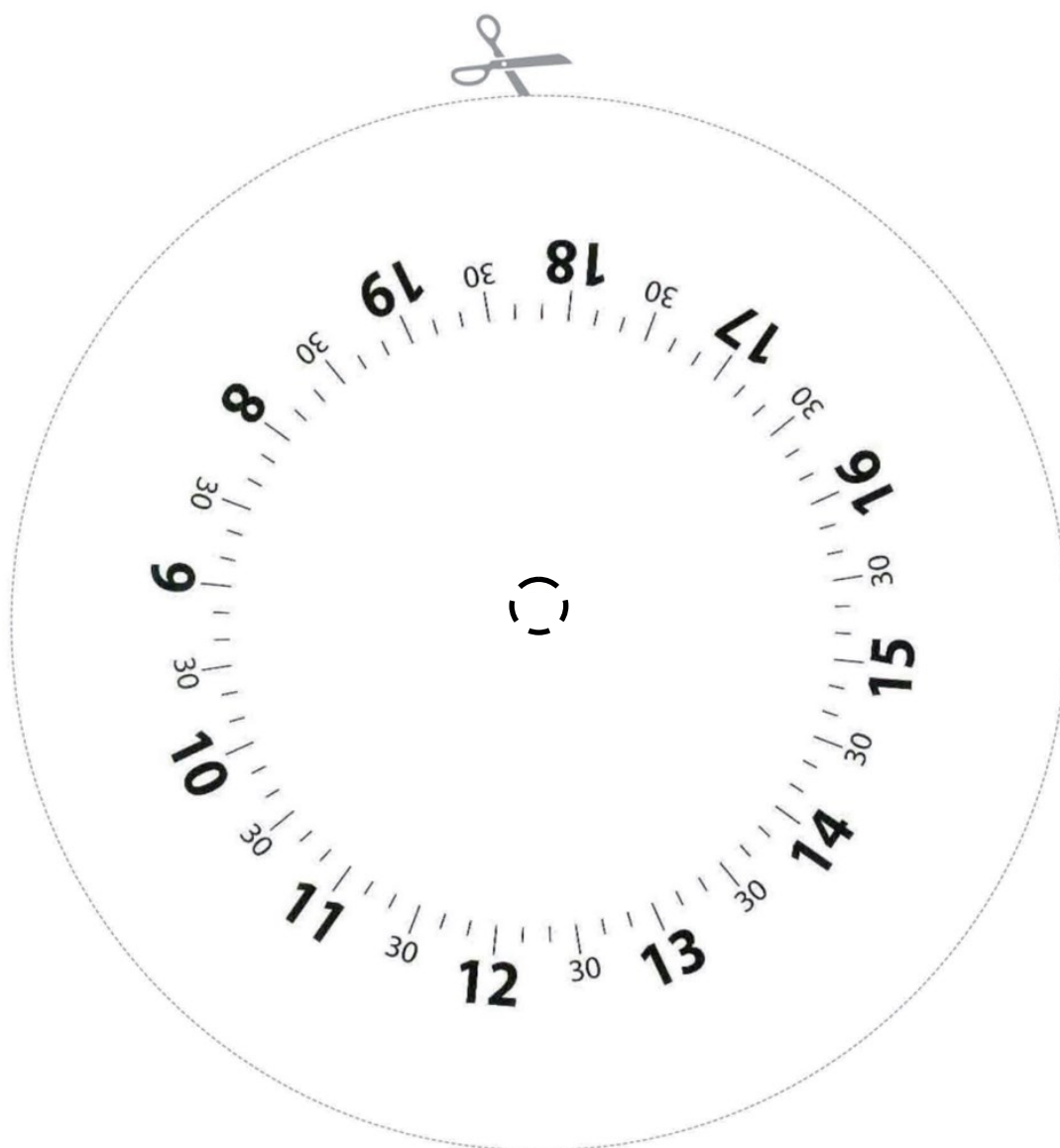
Attaches parisiennes

Mode d'emploi

1. Imprimez la face avant, l'intérieur et la face arrière
2. Découpez selon les pointillés
3. Percez un trou au milieu de chacune des pièces
4. Assemblez les 3 éléments à l'aide de l'attache parisienne puis, une fois repliées, collez les 2 languettes blanches de la face avant sur le verso de la face arrière.

Et voilà, votre disque de stationnement est prêt à être utilisé !

INTÉRIEUR



FACE AVANT



FACE ARRIÈRE

La Ville de Bonchamp vous facilite le stationnement !

- ⇒ Le disque doit être positionné de **manière visible**
- ⇒ L'automobiliste doit indiquer **son heure d'arrivée**
- ⇒ **Le stationnement est limité** à la durée indiquée sur les panneaux de signalisation

